

Conseil de Paris
Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif à la résistance à l'austérité imposée aux collectivités par la contractualisation budgétaire et à l'élaboration de trajectoires budgétaires responsables, républicaines, socialement et écologiquement justes,

Rattaché à la délibération DFA 82, Budget primitif 2019 de la Ville de Paris

Considérant que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales une trajectoire budgétaire afin de satisfaire la « règle d'or » inscrite dans les Traités communautaires ou dans le Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) et prévoit à cet égard que les collectivités réduisent leurs dépenses de 13 milliards d'euros sur la durée du quinquennat,

Considérant que pour permettre la réduction du déficit public, l'Etat a choisi de limiter ses dépenses et en particulier celles à destination des collectivités territoriales en conditionnant, grâce à une « contractualisation », le versement des dotations aux collectivités au respect d'un plafond arbitraire d'augmentation des dépenses de fonctionnement,

Considérant qu'à la diminution brutale des dotations du précédent Gouvernement, le Gouvernement actuel a préféré la « contractualisation » sournoise, les collectivités territoriales s'y refusant étant sanctionnées par une diminution de leur dotations tandis que celles qui contractualisent sont également sanctionnées financièrement si elles ne remplissent pas les objectifs fixés dans le « contrat » : c'est donc un contrat « perdant-perdant »,

Considérant que la démarche prétendument partenariale de ce « contrat » budgétaire masque la tutelle financière de Bercy et la perte d'autonomie de la Ville et du Département,

Considérant que suite au vote du Conseil de Paris du 4 juin 2018, Madame Anne Hidalgo a signé avec le Préfet de la région Île-de-France le 12 juillet 2018 un contrat budgétaire État-collectivité parisienne sur la période 2018 à 2020, sans hélas aucune opposition et aucun vote contre au sein de sa majorité,

Considérant que dans le « contrat » budgétaire, la collectivité parisienne s'est engagée, d'une part, à maîtriser son endettement en dessous du seuil des 12 ans prévu par le législateur, d'autre part, à limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,14% de 2018 à 2020, allant au-delà du taux de croissance des dépenses de fonctionnement imposé par le Gouvernement (1,2 % par an),

Considérant que dans le budget présenté pour 2019, la collectivité parisienne va bien au-delà dans l'austérité que ce qu'elle s'était imposée en signant ce contrat avec l'Etat, qu'elle aurait pu ainsi prévoir 97 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires tout en respectant cet objectif de 1,14% pourtant déjà austéritaire, ce qui aurait permis de remplir nombre

de besoins de financement de la collectivité, mais que la majorité parisienne a préféré faire le choix politique libéral d'aller toujours plus loin dans l'austérité,

Considérant que l'obligation faite aux collectivités territoriales de limiter la progression des dépenses de fonctionnement en deçà d'un plafond arbitrairement fixé par le Gouvernement n'est pas sans rappeler l'application des critères de Maastricht et les politiques d'austérité qui en résultent. Outre la confiscation des choix démocratiques par les impératifs libéraux et technocratiques de Bruxelles, la maîtrise imposée de la dépense locale prive les collectivités territoriales des marges de manœuvre indispensables aux défis climatiques et sociaux qu'elles doivent relever.

Considérant que les politiques d'austérité ont conduit depuis dix ans à tous les niveaux, européens, nationaux et dans les collectivités territoriales, à l'affaiblissement des politiques publiques de lutte contre les inégalités et le dérèglement climatique, voire plongé des populations entières, notamment en Grèce, dans une crise globale, politique, économique, sociale, environnementale et sanitaire ;

Considérant qu'avec une épargne brute susceptible d'évoluer et des taux d'emprunt historiquement bas, la Ville et le département de Paris devraient avoir pour principale ambition de lutter contre la pollution et la pauvreté, pour le droit au logement et l'accès aux services publics et non de s'engager, en bon élève du Gouvernement, à respecter une règle d'or européenne sans fondements démocratiques ou économiques ;

Considérant que les collectivités territoriales et notamment la collectivité parisienne contribuent de façon essentielle aux politiques de cohésions sociales, de protection de l'environnement, de service public, de logement, d'hébergement et d'accueil qui sont au fondement du pacte républicain et des principes constitutionnels qui garantissent l'égalité citoyenne et les droits humains fondamentaux,

Considérant que le contrat signé est injuste et incohérent par l'affaiblissement qu'il institue de principes de solidarité républicaine dont il se réclame,

Considérant que l'Association des maires de France (AMF) ; l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association des Régions de France (ARF) ont vigoureusement dénoncé « la mise sous tutelle financière des collectivités » et que de nombreuses collectivités continuent de résister en refusant de contractualiser ;

Considérant que la Ville et le Département de Paris, par leur envergure financière et politique, portent une responsabilité envers les Parisiennes et les Parisiens mais aussi pour l'ensemble des collectivités concernées.

Considérant que la Ville et le Département de Paris, devraient s'affirmer comme un pôle de résistance à l'austérité et à la mise sous tutelle et comme des acteurs majeurs dans la construction de nouvelles relations avec l'Etat tendant notamment à obtenir la compensation des dépenses sociales obligatoires transférées aux départements (RSA, PCH et APA) et un engagement financier à la hauteur s'agissant de l'accueil des mineurs non accompagnés ;

Considérant l'urgence écologique et sociale et la nécessité de bâtir collectivement des trajectoires budgétaires responsables, républicaines, socialement et écologiquement justes ;

Sur proposition de Danielle Simonnet le Conseil de Paris demande à la Maire de Paris

- **de dénoncer fermement les politiques austéritaires, le principe de contractualisation et les atteintes au principe de libre administration et à l'autonomie financière des collectivités**
- **de créer le rapport de force, au côté d'autres collectivités en résistance, et surtout en impliquant les citoyennes et les citoyens, pour que l'Etat accepte d'accompagner sans soumettre les collectivités et de permettre que soient dessinées des trajectoires budgétaires responsables, républicaines, socialement et écologiquement justes**